



## passport talent - contrat de moins d'un an

Par **wastedlove**, le **07/03/2019** à **22:32**

Je suis en France depuis 2012 et j'ai soutenu ma thèse de doctorat en novembre 2018. Je n'ai pas demandé d'APS avant la fin de mon titre de séjour étudiant car ils m'ont donné un récépissé et je pensais que je pourrais le faire la demande avec celui-ci. Actuellement une entreprise m'a embauché et j'ai fait une demande de passeport talent. Pourtant j'ai un doute sur les conditions de rémunérations pour demander ce titre. Il est écrit "contrat d'au moins 3 mois avec une remuneration brute annuelle égale a 2 fois le SMIC (36000)". Or, mon salaire mensuel est de 3050 et équivaut à 2 fois le SMIC, pourtant j'ai un contrat qui ne dure que 10 mois. Ce que je ne comprends pas est si en cas de contrat de moins de 1 an le calcul est proportionnel ou est-ce que je devrais gagner 36.000 en 10 mois dans ce cas?

Merci d'avance